

TRACEZ VOTRE AVENIR VOTEZ CFDT

19 juin

Élections
Commission
Consultative
OPA



4

**BONNES RAISONS
DE VOTER CFDT**

Cfdt:

4

BONNES RAISONS DE VOTER POUR L'ÉQUIPE CFDT



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

1

PRÉSERVER L'EMPLOI DES OPA

Votre équipe CFDT défend le maintien des missions et des compétences des Ouvriers des Parcs et Ateliers au sein du CEREMA et de la fonction publique. Nos missions sont multiples et indispensables pour garantir un service public de qualité. C'est la raison pour laquelle nous réclamons par ailleurs, la fin du moratoire sur les recrutements des Ouvriers des Parcs et Ateliers.

2

DÉFENDRE LE POUVOIR D'ACHAT

À l'heure où le gouvernement cherche 50 milliards d'économie, nous refusons que les OPA voient à nouveau leur pouvoir d'achat baisser. Nous exigeons la revalorisation immédiate des 3 premiers niveaux de la grille de classification qui se trouvent au niveau du SMIC et l'ouverture de négociations sur la refonte de la grille de classification qui ne correspond plus à l'évolution de nos métiers. Nous demandons également l'ouverture de négociations sur la question du régime indemnitaire, sur l'obtention d'une prime d'ancienneté de 1% par an et sur l'ensemble de la carrière, l'intégration de la prime d'expérience dans le calcul de la pension, l'attribution de la prime de rendement à hauteur de 16% et l'intégration du complément de la prime de rendement dans le calcul de la pension. Nous exigeons aussi la revalorisation et le déplafonnement de la prime de métier.

”

Faites entendre votre voix,
Votez CFDT

Le 19 juin 2014
Commission consultative
Ouvriers des parcs ateliers (OPA)

Nos candidats CFDT

Denis JEANGEORGES
Dter Est

Christophe BINELLO
Dter Méditerranée

Pascal ROSALA
Dter Ouest

Caroline MEYER
Dter Est

Philippe BERGER
DTec EMF

Eric KLEIN
Dter Est

3

PROTÉGER ET AMÉLIORER VOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Votre équipe CFDT est attentive à défendre vos conditions de travail, à évaluer et à prévenir toutes formes de risques professionnels. Pour ce faire, en premier lieu, nous exigeons que l'Etat prenne toutes les mesures nécessaires pour permettre à chacun un accès régulier à la médecine préventive. De plus nous revendiquons que chaque OPA ait les mêmes garanties que les fonctionnaires en matière de maladie et d'accident du travail. Nous réclamons de plus l'intégration des tous les OPA dans le dispositif « amiante » car beaucoup ont été en contact avec ce produit toxique et risquent d'avoir des problèmes de santé beaucoup plus tard.

4

PRÉPARER L'AVENIR

Le décret du 21 mai 1965 qui gère les OPA n'est plus du tout adapté à l'évolution de nos missions et de nos métiers. Travailler à la refonte du décret est important pour garantir la pérennité de nos missions, l'adéquation entre le statut et notre réalité « terrain ». Les progrès technologiques nous obligent à nous former souvent et régulièrement. Pour ce faire, la direction doit mettre en place des plans de formation adaptés pour nous permettre d'évoluer et pour faire face à l'avenir. Préparer l'avenir c'est aussi négocier pour essayer d'obtenir le départ au service actif « bonifié » dès 57ans car beaucoup ont des conditions de travail pénibles et à risques.

Pour nous contacter : 01 40 81 24 00